

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 22 Février 2024**

**Délibération N° 2024 02 010 : Intercommunalité – Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Tarification**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Février à 18 heures quarante cinq,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville | 72150 Le Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 15/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	21	Pouvoirs	6	Votants	27
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Diego BORDIER ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Marie-France REYMOND	Guy LECLERC
Claire COULONNIER	Alain GUILLOIS
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Patrick RENARD	Hervé RONCIERE
Dominique LANGEVIN	François OLIVIER
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Martine CRINIERE	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Joël TABAREAU	Excusé
Bruno BOULAY	Excusé
Sylvain BIDIÉ	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé
Monique GAULTIER	Excusée
Vincent GRUAU	Excusé

Secrétaire de séance : Guy LECLERC

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport
- Delphine Renaut : Responsable du pôle Aménagement de l'Espace
- Noéline Dubray : Cheffe de projet CRTE/Transition écologique

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 29/02/2024

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire s'est engagé en novembre 2020, dans le cadre du plan de relance régional a fléché une enveloppe de 50 000 € (correspondant au fléchage de 10 % de l'enveloppe sur la croissance verte) dans la perspective d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques.

La première étape consistait en la mise en place d'un maillage principal à l'échelle communautaire de ces bornes de recharge au sein des pôles de centralité et pôle relais du territoire avant un déploiement plus complet, en fonction des besoins identifiés sur le territoire à l'issue du SDIRVE.

Par délibération du 25 Mars 2021, la CCLLB a engagé la modification de ses statuts à l'effet de prendre la compétence AOM (autorité organisatrice de la mobilité) ;

Par délibération du 30 Septembre 2021, la CCLLB a engagé la modification de ses statuts à l'effet de prendre la compétence « création, entretien, et exploitation des Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE) ».

Considérant que par arrêté préfectoral du 4 juillet 2021 puis du 28 janvier 2022, ces compétences ont bien été intégrées aux statuts de la communauté de communes ;

Considérant que le déploiement des premières bornes de recharges sur le territoire sur les communes de Montval sur Loir, La Chartre sur le Loir, Le Grand Lucé, Loir en Vallée, Chahaignes est cours de finalisation pour une mise en service en mars 2024. Cette mise en service nécessite la validation de la tarification associée.

**Vu** la proposition de tarifs établie sur la base :

- des éléments abordés dans le cadre du SDIRVE actuellement en cours sur le territoire,
- d'une cohérence de tarif avec les bornes existantes sur les territoires mitoyens de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé
- d'une mise en corrélation avec les offres de recharge des bornes présentes sur domaine privé du territoire communautaire,

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

1.- Approuve le tarif tel que proposé, à savoir ;

**0,23 € /kwh entamé + 0,04 € /minute**

2.- Mandate M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance  
M. Guy LECLERC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Leclerc', written over a horizontal line.